



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Toulouse, le 9 décembre 2025

### **Renouvellement du protocole régional de coopération Culture-Justice Occitanie 2026-2030**

Le 2 décembre, sur le site toulousain de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Occitanie, les représentants de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud et la direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie ont signé le nouveau protocole régional de coopération Culture-Justice pour la période 2026-2030, qui pourra être prolongé jusqu'en 2032.

Issu du protocole national conclu dès 1986 entre les ministères de la Culture et de la Justice, ce cadre partenarial vise à garantir l'accès à la culture pour les personnes majeures et mineures placées sous-main de justice, qu'elles soient accompagnées en milieu ouvert ou en milieu fermé, et a pour ambition nouvelle de s'inscrire dans une politique culturelle à l'année et plus seulement circonscrite aux traditionnels appels à projets annuels.

Affirmant que l'accès à la culture constitue un droit fondamental au même titre que l'éducation ou la santé, les signataires réaffirment leur engagement commun pour proposer un ensemble d'actions et de modes d'expression artistique et culturelle diversifiés.

Ce protocole ouvre également la voie à un élargissement des coopérations : création de commissions culture conjointes dans les territoires, mobilisation renforcée des crédits de droit commun, et développement de conventions partenariales avec les collectivités territoriales.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- déployer des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) centrées sur la rencontre avec des artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances (résidences, séjours culturels in situ, mobilisation du pass Culture, manifestations culturelles nationales, appels à projets) ;
- favoriser l'insertion sociale et la prévention de la récidive par la culture ;
- développer des partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels ;
- mettre en place des dispositifs tels que résidences d'artistes, séjours culturels, médiathèques en détention, pass Culture, et élargir les travaux d'intérêt général et les travaux non rémunérés à des missions culturelles ;
- organiser des formations croisées pour les professionnels de la justice et de la culture ;
- valoriser les productions culturelles par des restitutions, expositions et actions de diffusion.

La conseillère « action culturelle et territoriale » désignée par la DRAC Occitanie, référente régionale Culture–Justice, assurera la synthèse et la coordination de cette politique publique à l'échelle régionale. Elle sera l'interlocutrice technique privilégiée des services régionaux du ministère de la Justice (DIRPJJ-Sud, DME et DISP).

Inscrit dans la durée, ce protocole représente une politique publique culturelle ambitieuse et concertée, illustrant la qualité du dialogue entre les services de l'État partenaires. Il réaffirme que la culture constitue un formidable levier de dignité, de réinsertion et de citoyenneté pour les publics placés sous-main de justice.

## CONTACTS PRESSE

### Contacts Préfecture de région

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Adèle DUMAS  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 75 50 10 65

Romarc ZURCZAK  
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

[service-presse@occitanie.gouv.fr](mailto:service-presse@occitanie.gouv.fr)  
05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [X](#) et [Facebook](#)

### Contacts DRAC

Véronique COTTENCEAU  
Tél. 04 67 02 35 21 | 06 73 51 52 66  
[veronique.cottenceau@culture.gouv.fr](mailto:veronique.cottenceau@culture.gouv.fr)

Tony SIMONÉ  
Tél. 07 60 58 86 22 |  
[tony.simone@culture.gouv.fr](mailto:tony.simone@culture.gouv.fr)

### Contacts DIRPJJ-Sud et DISP

Marie-Laure DANIEL  
Direction interrégionale de la protection  
judiciaire de la jeunesse Sud  
[marie-laure.daniel@justice.fr](mailto:marie-laure.daniel@justice.fr)

Emilie BETAÏLOULOUX  
Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Toulouse  
Tél. 06 18 59 62 78  
[emilie.betaïlouloux@justice.fr](mailto:emilie.betaïlouloux@justice.fr)